



L'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement propose une alternative d'accueil à la journée dispensée par des accueillantes familiales au bénéfice d'une autorisation délivrée par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Adresse

Association pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement

Chemin Jacques-Philibert de Sauvage 27

1219 Châtelaine

Pour plus d'information : tél : 022 785 43 26, par e-mail information@afjvmv.ch ou www.afjvmv.ch

Information et inscription en liste d'attente

Mairie de Meyrin

Service Petite Enfance

Tél : **022 782 21 21**

du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

Offre d'accueil

A convenir selon les besoins des parents et les disponibilités horaires de l'accueillante familiale, tout en tenant compte des capacités d'intégration de l'enfant.

Horaire d'accueil

Du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h30

Maximum 10 heures par jour / minimum 2 jours par semaine

Age des enfants

De 4 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Accueil possible pour les enfants scolarisés : le matin, à midi, en fin de journée en dehors des heures d'école ou le mercredi, pour autant que l'enfant ait déjà bénéficié de cet accueil avant de commencer sa scolarité.

Activités

Cadre familial, jeux, repas, siestes, sorties, activités de la vie quotidienne, animation, rencontres et échanges en plus grand groupe organisés régulièrement.

Vacances

Les enfants ne sont pas accueillis durant les 5 semaines de vacances de l'accueillante familiale.

Tarif d'accueil

Le prix de la pension est fixé en fonction du revenu total du ménage des parents selon le barème évolutif. Le prix des repas est compris dans ce prix de pension.

Devenir accueillante familiale

Si vous souhaitez devenir accueillante familiale, vous pouvez contacter l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement par téléphone au **022 785 43 26** ou par e-mail information@afjvmv.ch qui vous transmettra les démarches à effectuer.

Site web : www.afjvmv.ch